

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 352

présenté par
M. Dirx et M. Rebeyrotte

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 12° La formation des encadrants, des sportifs et le développement des doubles projets qui lient la recherche de l'excellence sportive combinée à la réussite éducative et professionnelle. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi du 1^{er} août 2019 a posé le socle de la nouvelle organisation territoriale du sport en créant l'agence nationale du sport et en prévoyant l'émergence, au niveau local, des conférences régionales des sports.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation, et particulièrement son fonctionnement au niveau local, a fait l'objet d'une mission parlementaire confiée par le Premier Ministre au député Benjamin Dirx ainsi qu'à Patrick Doussot, conseiller spécial JO pour la région Hauts-de-France.

Au cours de ces auditions, la mission a mis en exergue l'importance de la formation des jeunes athlètes et les difficultés que ceux-ci pouvaient rencontrer lorsque l'heure de leur retraite sportive approchait.

Ainsi, le présent amendement vise à ce que dans l'élaboration des projets sportifs territoriaux, les conférences régionales tiennent particulièrement compte de la formation des sportifs, ainsi que de

leurs encadrants, et encouragent le développement des doubles projets qui lient la recherche de l'excellence sportive combinée à la réussite éducative et professionnelle.